



HAL
open science

“ ‘Apperçu succinct sur les derniers évènements de St Domingue’ (1805), par le médecin Jean Decout ”

Vincent Cousseau

► To cite this version:

Vincent Cousseau. “ ‘Apperçu succinct sur les derniers évènements de St Domingue’ (1805), par le médecin Jean Decout ”. *Annales historiques de la Révolution française*, 2019, 395, p. 207-218. hal-03363675

HAL Id: hal-03363675

<https://hal.science/hal-03363675>

Submitted on 27 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« APPERÇU SUCCINCT SUR
LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS
DE ST DOMINGUE » (1805),
PAR LE MÉDECIN JEAN DECOUT**

Vincent COUSSEAU



Le 13 mars 1805, Jean Decout, « médecin de 1^{ère} classe de l'armée de St. Domingue et en chef pour les hôpitaux fixes du département du sud », s'adresse au ministre des Affaires étrangères Talleyrand¹. Comme bien d'autres réfugiés échoués aux États-Unis, il a tout perdu à Saint-Domingue, ne sauvant que sa vie. Démuni et bloqué à Baltimore « comme en exil », il réclame ce passage gratis pour la France que le consul français Arcambal lui refuse obstinément. Pour donner davantage de poids à sa demande d'intervention ministérielle et faciliter sa réinsertion en France, il sollicite en outre un entretien à Paris et joint le mémoire ici reproduit².

Établi depuis une trentaine d'années dans le secteur d'Aquin et des Cayes, Jean Decout est un témoin privilégié de la Révolution dans le sud de la colonie. Médecin engagé, membre associé du Cercle des Philadelphes, franc-maçon et même éphémère député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents (où il ne put toutefois siéger), il a fréquenté tous les milieux en prenant soin de ne jamais trop s'exposer. Originaire des Charentes, il avait migré dans la grande colonie au milieu des années 1770 pour y exercer la chirurgie, activité qu'il pratiqua tout au long de sa vie jusqu'à son décès comme médecin militaire à Ried en Autriche le 5 juillet 1809. Marié à une héritière créole propriétaire d'une habitation caféière, sa pratique médicale s'étendait des esclaves jusqu'aux chefs militaires, dont le général haïtien

(1) Archives des affaires étrangères (La Courneuve), Mémoires et documents, Amérique, 4MD/20, pièce n° 20 (f°204-205). Je remercie la conservatrice qui m'a autorisé à consulter le registre original le 15 octobre 2015.

(2) *Ibid.*, pièce n° 21 (f°206-220).

Geffrard devenu commandant en chef du Sud en 1803. C'est d'ailleurs grâce à une confiance de ce dernier, ainsi qu'à une chaîne de solidarité allant de sa propre servante au négociant américain McIntosh, qu'il doit la réussite de sa fuite précipitée des Cayes en juin 1804 dans des circonstances aussi effroyables que rocambolesques³. Jean Decout fait en effet partie des quelques milliers de Français qui avaient décidé de rester à Saint-Domingue après l'évacuation des débris de l'armée de Leclerc à la fin de l'année 1803.

Son mémoire couvre la période 1799-1804 sur 28 pages d'une écriture appliquée. La première section (p. 1-8) décrit la situation préalable à la tentative de reprise en main de la colonie par Napoléon Bonaparte en février 1802, alors que Toussaint Louverture touche au fait de sa puissance. Celui-ci, après s'être débarrassé des administrateurs français, avoir conclu des accords avec l'Angleterre et les États-Unis et détruit l'opposition intérieure de Rigaud et des hommes de couleur du Sud, conforte son pouvoir par une constitution sur mesure qui lui accorde le titre de Gouverneur à vie. Il envoie Dessalines pacifier cette région rebelle, tout en composant avec le général noir Laplume. La deuxième section (p. 8-23) part du ralliement en début d'année 1802 de Laplume et de ses officiers à l'expédition de Leclerc, dirigée dans le sud par le général Boudet. S'ouvre alors le temps des exactions de l'armée française, des abus des officiers et des manœuvres des colons de Jérémie, jusqu'à la capitulation qui survient le 2 août 1803 pour cette ville et le 16 octobre 1803 pour les Cayes. Enfin, la troisième section (p. 23-26) relate l'entreprise d'extermination des Français dans le sud de l'île durant la première moitié de l'année 1804. Épargné jusqu'au dernier moment, l'auteur assiste à plusieurs massacres qui s'échelonnent du 20 janvier au 20 juin 1804 aux Cayes. Le mémoire s'achève par un portrait de Dessalines en « monstre » (p. 26-28), qu'on pourra retrouver presque à l'identique dans celui livré dans son mémoire personnel⁴.

Jean Decout se réclame de ceux qui « cherchaient la paix au milieu du choc des factions ». S'il garde sa foi en l'humanité au milieu de la tourmente, sa plume n'épargne personne, quel que soit le rang. Sa condamnation des violences est constante, d'où qu'elle vienne. « Les hommes de toutes les couleurs, et de tous les partis, sont également coupables », écrit-il, en pointant tout autant la cupidité des « colons anglomanes » et la perfidie du « cabinet Saint-James » que l'inhumanité d'officiers français ou rebelles.

(3) Vincent COUSSEAU, Michel C. KIENER, *La Révolution à Saint-Domingue : Récits de rescapés (1789-1804)* : Jean-Marie Bonjour, Michel-Etienne Descourtilz, Jean Decout, Bécherel, Les Perséides, 2016, p. 179-259.

(4) *Ibid.*, p. 253-254.

L'auteur compile des informations de première main collectées par lui-même en tant que résident civil, et accessoirement comme médecin en chef, titre dont il se prévaut dans le seul but de donner du crédit à sa demande de soutien. Sa position l'a conduit à recueillir des données et des paroles non filtrées par les acteurs, si prompts à se justifier, et de livrer à la postérité ce témoignage unique d'un spectateur à la fois avisé et horrifié.

[1] Apperçu succinct sur les derniers évènements de St Domingue, qui viennent de précipiter cette riche colonie dans un abîme de malheurs

Situation de St Domingue avant l'arrivée de l'armée française sous les ordres du général Leclerc

Après six années d'anarchie, Toussaint Louverture, esclave de l'habitation Bréda, sut saisir les rênes du gouvernement de St Domingue, il se défit adroitement des individus qu'il soupçonnait être contraires à ses vues ambitieuses : c'est dans cette intention qu'il opprima les commissaires civils Sonthonax et Roume et qu'il força le général Hédouville de retourner en France. C'est aussi dans les mêmes vues qu'il extermina les hommes de couleur parce qu'ils s'étaient ouvertement déclarés pour le général Hédouville et qu'ils murmuraient sur son départ de la colonie. Dessalines, fidèle exécuteur des volontés de Toussaint, commença par faire noyer et fusiller les nègres et mulâtres dans les départements de l'Ouest et du Nord, que Toussaint soupçonnait lui être contraires. Un très petit nombre échappa à cette persécution.

Toussaint eut ensuite des doutes sur la classe blanche, surtout ceux des départements du Nord et de l'Ouest. Il n'osa [2] cependant pas s'en défaire ostensiblement, craignant une prochaine paix avec l'Angleterre, il voulait se concilier la moitié de cette classe pour servir d'intermédiaire entre lui et la France. Mais en supposant qu'ils pouvaient lui devenir utiles, il craignait en même temps que leur influence ne tournât contre lui. C'est dans cette perplexité qu'il fit organiser des insurrections partielles contre les blancs. Il en fit assassiner un grand nombre puis, voulant couvrir son crime d'un acte de justice, il fit fusiller les instruments aveugles de sa tyrannie, comme étant seuls coupables des assassinats commis sur les blancs. C'est ainsi que son neveu, le général Moÿse, périt, pour avoir exécuté les volontés de son oncle. Ce Moÿse était un brigand abominable qui ne devait périr que de la main des bourreaux. Mais ce n'est pas l'énormité de ses crimes qui furent cause de sa mort. Il était aussi ambitieux et aussi audacieux que



son oncle, et par là il lui devint suspect. En outre il lui avait confié peut-être trop légèrement des secrets qu'il lui importait d'ensevelir dans l'oubli. Ce motif seul était suffisant pour emmener sa perte.

Cependant, Toussaint qui redoutait aussi la religion des habitants du département du Sud, n'osa pas y exercer sa cruauté, parce que les mulâtres y étaient en force et que la grande majorité des nègres était pour eux. Mais cet homme, hypocrite et duplice, [3] trouva le moyen de faire éclore une insurrection dans le Sud et il sut y placer les hommes de couleur à la tête. Ce fut un nommé Ambouille qui fut chargé de cette mission. Ses ordres étaient d'assassiner tous les blancs à l'exception des femmes et des enfants. Il devait ensuite corrompre la garnison des Cayes, s'emparer du général Laplume, lui couper la tête ainsi qu'à tous ses partisans, puis se faire nommer général en chef du département.

Il est bon d'observer que le général Laplume, quoique nègre, ne possédait pas la confiance du général Toussaint, il le croyait trop ami des blancs et trop humain pour servir ses volontés tyranniques. Cependant il n'osait s'en défaire parce qu'il était aimé dans son département et que les colons l'avaient demandé au général en chef. En outre la troupe l'adorait et il aurait été dangereux de les priver de ce chef sans un puissant motif.

Toussaint en organisant l'insurrection d'Ambouille avait pour but

1° de faire exterminer les blancs dont le grand nombre l'offusquait,

2° de faire mourir le général Laplume et ses partisans,

3° d'avoir un prétexte pour marcher sur le Sud avec des forces importantes afin d'y rétablir l'ordre, et d'y placer des hommes à sa dévotion. Ce plan était combiné de manière qu'en échouant d'un côté, il devait nécessairement réussir de l'autre. En effet, Laplume qui n'était pas dans le secret de Toussaint, marche de bonne foi contre les insurgés, qu'il défit dès la première sortie. Ambouille, voyant son armée défaite se brûla la cervelle.

Cependant Laplume avait instruit le général en chef des troubles [4] qui existaient dans le Sud. Celui cy s'était disposé à recevoir cette nouvelle, fit partir de suite le général Dessalines avec des forces, mais à son arrivée aux Cayes il trouva tout apaisé. Cependant Dessalines avait une autre mission que celle d'apaiser les troubles du Sud, voici de quelle manière il la remplit.

Le lendemain de son arrivée il fit battre la générale, et il prononça sur la place d'armes le discours suivant :

« Citoyens,

Le général en chef a été trop indulgent pour les habitants du département du Sud. Il devait, lorsqu'il y est entré en conquérant, exterminer tous ceux qui se sont montrés les partisans de Rigaud, il ne l'a pas fait et il vous a au contraire comblé de bienfaits en allégeant vos impôts et vivifiant vos cultures. Il a fait respecter vos vies et vos propriétés. Cependant, vous le payez d'ingratitude et vous vous insurgez contre ses loix, vous avez voulu assassiner son représentant le général Laplume et vous l'auriez assassiné lui-même si cela eut été dans votre pouvoir. Heureusement le général Laplume a eu le dessus, il a terrassé les ennemis du gouvernement et de l'ordre. Il me reste maintenant à punir les coupables. Mais malheureusement je ne suis pas maître de mes volontés, le général Toussaint, toujours indulgent, m'a donné des ordres de clémence. Je ferai mon devoir, mais je ne puis me dispenser de voir ici beaucoup de coupables, surtout parmi les hommes de couleur et les nègres, qui ont été assez imbéciles pour suivre les [5] mauvaises impulsions des mulâtres. Quant aux blancs je les crois innocents des malheurs qui surviennent dans ce département. Cependant on les accuse toujours de tout ce qui se fait de mal parce qu'on cherche un prétexte pour les détruire : je ne dis pas que tous les blancs soyent sans reproches, il y en a parmi eux qui s'agitent parce qu'ils ne peuvent se plier aux sublimes principes de la révolution. Mais ceux-là souffrent leur mal en silence, parce qu'ils savent bien que s'ils voulaient remuer, ils seraient écrasés comme ce tabac que je tiens dans mes doigts. Je le répète, ce n'est pas les blancs que je redoute, ils sont trop faibles pour faire du mal. Mais c'est les mulâtres que je veux mettre à la raison, c'est eux seuls qui agitent les nègres pour se faire un parti dans l'espoir de reprendre le pouvoir qu'ils ont perdu. Mais ils sont dans l'erreur et au lieu du pouvoir qu'ils cherchent, ils ne trouveront que la mort, c'est ce dont ils peuvent être assurés ».

Après ce discours, Dessalines se retira au gouvernement, il fit venir le commandant de la place auquel il remit une liste nominative d'environ deux cents personnes avec l'ordre au bas de les fusilier sur le champ. Cette expédition se fit à quatre heures du soir dans les rues des Cayes. On a estimé qu'il y avait cent mulâtres, autant de noirs, et trois blancs. Dessalines [6] donna ensuite des ordres pour que dans toutes les villes et bourgs du département du Sud il y fut exécuté la même opération.

Il est bon d'observer que pendant la guerre de Toussaint et Rigaud, Toussaint fit immoler un grand nombre de mulâtres et nègres qu'il soupçonnait partisans de son adversaire, et lors de son entrée dans le Sud après qu'il



en eut chassé Rigaud, il en fit déporter beaucoup dans les départements du Nord, de l'Ouest et d'Ingane, d'où ils ne sont plus revenus, parce que tous, ou presque tous, y ont péri par le fer ou la misère. En sorte que ceux qui rentrèrent dans toute l'étendue de la colonie, étaient trop peu nombreux pour inquiéter ce chef soupçonneux.

Immédiatement après l'expédition de Dessalines dans le Sud, Toussaint s'occupa sérieusement du rétablissement de l'ordre dans la colonie, car il ne voulait pas régner sur des cendres. On sait de quelle manière il s'empara de la partie espagnole afin d'étendre son pouvoir sur toutes la surface de l'île. Puis il fit de sages règlements pour le relèvement des cultures, il revivifia le commerce qui languissait depuis longtemps, activa les arts, créa des tribunaux de [7] Justice, fit respecter la religion et les mœurs, et força les nègres errants et vagabonds de rejoindre leurs ateliers respectifs. Tout semblait promettre un heureux avenir et l'aurore du bonheur commençait à luire sur cette île infortunée.

Cependant les mulâtres qui se voyaient déçus de leurs prétentions au pouvoir suprême, et dont il n'y avait pas une seule famille qui n'eusse à pleurer un père, un mari, un enfant ou un parent immolé à la vengeance ou la sûreté de Toussaint, ne voyaient qu'avec peine ce nègre assis sur le trône de St Domingue. Ils avaient d'ailleurs les nègres en général en horreur, et leur vœu le plus ardent était que la paix se fit avec l'Angleterre afin que la France vint reprendre les rênes du gouvernement de St Domingue. On les entendait quelquefois s'épancher dans le sein des blancs en qui ils avaient confiance et leur dire que quand ils seraient assurés que l'armée française leur apporterait des chaînes, ils se soumettraient à ses volontés, et qu'ils regarderaient comme un présent du ciel de pouvoir rentrer sous le gouvernement français et vivre comme avant la révolution, sans nulles autres prétention que celle de cultiver en paix leur terre et rétablir leur fortune délabrée par tant d'années [8] de malheurs.

C'était l'esprit régnant parmi les mulâtres et même les nègres dans le département du Sud lorsque la nouvelle de la paix arriva, et avec elle l'armée française sous les ordres du général Leclerc.

Arrivée de l'armée française au Cap et au Port-au-Prince

À peine la nouvelle de l'arrivée de l'armée fut-elle connue que l'ordre d'assassiner tous les blancs et de brûler les villes qu'on ne pourrait garder fut envoyé par Toussaint Louverture au général Laplume pour être exécuté dans son département. La lettre qui accompagnait cet ordre, disait que cela avait déjà été exécuté dans les autres départements, vu que les

Français ne venaient à St Domingue que pour y rétablir l'esclavage et y détruire tous les nègres et mulâtres qui avaient porté les armes pour défendre leur liberté, etc.

[8-12. Dans le Sud, le général Laplume, soutenu par ses principaux officiers, se rallie au général français Boudet débarqué au Port-au-Prince. Avec des forces limitées, il repousse les rebelles]

Darbois fut à peine arrivé à Jérémie [pour y prendre le commandement], que les habitants de ce quartier cherchèrent à le capter afin de l'emmener à d'autres principes que ceux qu'il avait d'abord manifestés. Tous, ou presque tous, avaient vécu sous le gouvernement anglais et avaient fait une guerre très opiniâtre contre les nègres et les mulâtres qu'ils détestaient cordialement. Ils connaissaient d'ailleurs l'incertitude du gouvernement français pour asseoir un gouvernement à St Domingue, et ils crurent le moment favorable pour donner la première impulsion. Darbois de son côté, prêtait beaucoup à leurs espérance, il se disait noble et affectait [13] des airs de grandeur qui ne cadraient guère avec ses discours d'une prétendue égalité ; son ton et ses manières repoussaient ce que sa bouche exprimait. Les habitants de Jérémie saisirent Darbois par son faible, ils lui formèrent une petite cour à sa maison, ou pour mieux dire son palais, fut meublé dans le grand genre. L'or, ce métal si précieux et que les prétendus républicains recherchaient avec tant d'avidité, lui fut prodigué, on lui acheta une habitation susceptible de lui donner 100 000 £ de rente, on lui créa une généalogie d'où on le faisait descendre d'une souche très illustre, enfin Darbois, comblé d'honneur et de richesses, devint l'instrument fatal des vengeurs et de l'orgueil des colons de Jérémie.

Pendant, tous les habitants de ce quartier ne partageaient pas cette même façon de voir. Plusieurs d'entre eux, prévoyaient les malheurs qui devaient résulter de l'exaspération des esprits, et les plus éloquents se permirent quelques observations à ce sujet, alléguant que tout était perdu si on prenait des mesures trop violentes, que le temps et la patience ramèneraient les choses à leur véritable état, qu'il faut plier les esprits, et non pas les rompre etc. Ces hommes sages n'obtinrent pour réponse que leur condamnation de mort. Ils furent noyés !... On regretta surtout, parmi M. de la Heus, homme de loi, et [14] riche propriétaire ; il était fort aimé de ses concitoyens.

Darbois, entièrement gagné par les colons anglo-manes, sollicita et obtint sans doute l'ordre de se défaire des hommes suspects. Le général Leclerc, trop éloigné pour voir les choses dans leur vrai point de vue, crut cette mesure nécessaire. Darbois abusa de son pouvoir, et sans mesure comme sans réflexion, il n'écouta plus que les suggestions des colons



anglomanes. Il fit noyer, pendre, et même brûler dans un four à chaux tout individu noir, jaune ou blanc qui avait joui de quelques considérations sous les gouvernements précédents, mais cette mesure cruelle portait surtout sur la classe noire et jaune. On disait ouvertement qu'il ne fallait pas en laisser de l'espèce, et ces discours impolitiques se tenaient à table, lors même qu'on était entourés de nègres ou mulâtres domestiques.

[14-19. Le général Desbureaux, envoyé pour commander le Sud, cherche à faire cesser les abus et crimes de Darbois, mais il échoue et finit par être lui-même rappelé au Cap suite à une violente campagne pour le discréditer. Le commandement du Sud échoit alors au général Laplume, qui l'endosse sans conviction]

À peine le général Desbureaux fut-il embarqué qu'on commença à pendre et à noyer les Mulâtres et les nègres, sans nulle forme ni procès. À peine s'inquiétait-on s'ils étaient coupables ou non. On les ramassait dans les rues le matin et on les noyait le soir. On affectait de les pendre le dimanche afin que tous les nègres qui descendaient en ville pour y vendre leurs marchandises vissent [19] ce spectacle. Les uns voyaient leurs parents à la potence d'autres leurs amis, etc. cependant ces cruautés ne s'exercèrent d'abord que sur les nègres et mulâtres qui dataient peu, et parmi le grand nombre de noyés et de pendus, on y reconnaissait beaucoup de coupables. On se flattait d'ailleurs qu'on ne voulait élaguer l'arbre, mais non en couper le tronc, et les honnêtes gens avaient encore quelques espérances de voir renaître la tranquillité. Vain espoir, ceux-ci machinaient la perte du département du Sud, s'apercevant que les mesures qu'ils avaient pris n'amenait pas assez vite l'insurrection générale, ils changèrent de batteries. Ils jugèrent qu'en noyant, et pendant, des individus qui dattent, cela accélérât le malheur général. Ils arrêtèrent donc qu'il fallait noyer les nègres et mulâtres les plus riches et les plus estimés, tel qu'un Bardet dont j'ai parlé plus haut, un Farbos, qui avait rendu tant de services au cordon, un Braquehais, riche habitant de la plaine, un Boury, qui avait sauvé plus de 200 blancs de la mort, à l'affaire de Desfourneaux un Dumoulin, propriétaire etc. Et pendant qu'on noyait ces hommes estimables sous tous les rapports, on laissait se promener tranquillement des agitateurs bien reconnus, tels qu'un Armand, un Guillaume Laparat, un Mélis etc. Tout semblait combiné pour un embrasement général.

[19-21. Menacés dans leur existence, les Mulâtres s'arment et proposent aux habitants des Cayes un traité les protégeant de l'arbitraire tout en promettant de continuer à lutter contre les « insurgés de Nord et de l'Ouest ». Le général Laplume les éconduit sèchement]

Le même soir de cette fatale réponse les flammes dévorèrent une partie des sucreries qui avoisinaient de plus près la ville et le lendemain et jours suivants on vit entrer en ville un grand nombre d'habitants de tous sexes que les insurgés renvoyèrent, se contentant de prendre leurs biens sans faire de mal à leurs personnes. Chaque nuit offrait le spectacle horrible de nouvelles incendies, et le soleil ne se levait plus que pour éclairer de nouveaux désastres.

C'est dans ces affreuses circonstances que le général Laplume à force de sollicitations, obtint enfin son congé. Ce fut le général Brunet qui le lui porta, et le remplaça dans le commandement général [22] du département du Sud. Ce général senti la nécessité d'une réconciliation avec les insurgés, mais il la tenta vainement parce que les nègres savaient que c'était lui qui avait arrêté le général Toussaint, c'était un obstacle invincible pour les ramener et rétablir la confiance.

Pendant le général Brunet fit cesser les noyades. On ne pendit personne de son règne, et le peu de nègres et mulâtres qui étaient encore en ville ils furent respectés. Mais les insurgés qui assiégeaient la ville le forcèrent à des mesures de sûreté qui dégénérent bien vite en abus. Il fut pris une ou deux négresses qui communiquaient avec les révoltés, elles furent mises à la chaîne mais bientôt un certain Mollet entrepreneur des hôpitaux aux Cayes, déclara qu'il lui était impossible de se procurer des servants pour les malades et demanda au commissaire des guerres des nègres de chaînes pour remplir ces fonctions. Cela lui fut accordé, mais comme il y avait à l'époque cinq ou six nègres forçats et qu'il lui en fallait au moins quarante, il s'entendit avec le commandant de place qui lui eut bientôt procuré ce nombre, coupables ou non coupables, presque tous les nègres et mulâtres de chaînes se sauvaient malgré la vigilance de leurs gardes, et majeure partie d'eux portaient avec leurs fers et portait ainsi aux révoltés un nouvel aliment à leur insurrection.

Le règne du général Brunet a surtout été remarquable par les impôts exorbitants qui ont fini d'accabler le peuple. Le produit de ces impôts était en partie dilapidé par la rapacité de ceux mêmes qui les percevaient. Le vol et le pillage était devenu de mode, en sorte qu'on ne comptait plus de mérite d'un employé que par la quantité de vols qu'il faisait. Un honnête homme en place devenait l'objet de la risée, il passait pour un sot !

Mais parmi la désorganisation civile et politique rien n'outrageait plus la nature que l'administration des hôpitaux. Cet objet était vraiment révoltant. Un certain Mollet dont je viens de parler gérait cet établissement pour messieurs Dat et Brocs qui en étaient les entrepreneurs. Ce Mollet avait une [23] âme de fer et un cœur de bronze. Son marché était tel que



plus il mourait de soldats et plus il gagnait parce qu'il portait des frais de funérailles qui n'existaient pas et qu'il ne déclarait les morts que huit ou dix jours après leur décès, en sorte qu'il prélevait des journées pour les morts comme pour les vivants. Cet homme guidé par le plus sordide intérêt refusait aux malades les choses de première nécessité telle que soupes, bouillon, tisane et l'eau même leur manquait le plus souvent et quand je faisais mes représentations au commissaire des guerres, en ma qualité de médecin en chef, je n'en étais pas écouté, parce que ce commissaire des guerres était gagné par Mollet ! Enfin j'estime que sur deux mille soldats qui ont péri dans les hôpitaux des Cayes, il en est au moins mort la moitié par le manque de choses nécessaires à les sauver.

Le désordre et la confusion marchaient à grands pas vers la ruine de Saint-Domingue lors qu'il parut une frégate anglaise devant le port pour offrir une capitulation au général Brunet, laquelle fut acceptée. Il fut arrêté entre les deux commandants que les troupes françaises évacuèrent la ville ainsi que ceux des citoyens qui voudraient suivre l'armée, mais n'ayant pas suffisamment de transport pour prendre tout le monde il resta une grande quantité de bourgeois et beaucoup de militaires malades. Je restais pour les soigner, parce que nous comptions sur une seconde évacuation qui malheureusement n'a pas eu lieu.

Entrée des insurgés dans la ville des Cayes

Jusqu'ici j'ai cru ne devoir qualifier les nègres et mulâtres révoltés que d'insurgés : maintenant nous allons voir qu'ils ne méritent plus que la dénomination de brigands et quelque chose de plus dur si la langue française avait des termes assez forts [24] pour exprimer toute la célérité. Ce ne sont plus des hommes qui combattent pour leurs droits ou pour défendre leur vie, ce sont des tygres altérés de sang qui ne respirent que le meurtre et carnage sans s'inquiéter si leurs victimes sont coupables ou non. Ils immolent tout, hommes, femmes, enfants, vieillards, amis comme ennemis, ils ne respectent rien de ce qui porte l'épiderme blanche.

Cependant, crainte de perdre des victimes, Dessalines ordonne qu'il ne soit fait aucun mal aux blancs, attendu que les vrais coupables sont partis et que ceux qui restent n'étaient pour rien dans les horreurs que les Français ont exercées contre eux. Cette proclamation n'était qu'une amorce à laquelle beaucoup de monde se sont pris, mais à peine Dessalines s'est-il vu le maître absolu des trois départements du Nord, de l'Ouest et du Sud, qu'il a développé toute sa férocité et il a été parfaitement secondé par les mulâtres et les nègres.

Il a d'abord commencé par vexer les blancs en les imposant de la manière la plus forte, puis il les a fait piller et insulter, on les dépouillait dans les rues, on les frappait, et pendant que ces horreurs se commettaient on tenait la plus rigide police pour qu'il ne put s'en échapper aucun.

Après avoir bien humilié la caste européenne, ils songèrent à s'en défaire mais il ne fallait pas les tuer tous le même jour, la jouissance aurait été trop courte, on les tuait partiellement, de mois en mois une centaine. Ils se procuraient par ce moyen une double jouissance, celle d'égorger et celle de voir l'effet que faisait un tel spectacle sur ceux qui restaient et qui attendaient pareil sort.

Pendant la terreur était telle que malgré les entraves qui se multipliaient chaque jour afin d'empêcher les fuites, il se sauvait toujours quelqu'un dans de frêles nacelles dont la plupart périssaient en mer, mais quoi qu'on en eut la presque certitude, on préférait ce sort à celui de mourir sous la hache de ces cannibales. D'autres encore, moins heureux, se détruisaient eux-mêmes, et cela diminuait le nombre des jouissances des carnivores, qui regardaient comme une perte réelle lorsqu'un blanc [25] échappait à leur férocité. Enfin, ne voulant plus qu'il luy en échappât davantage, Dessalines donna l'ordre du massacre général sans distinction d'âge ni de sexe. Cet ordre barbare fut envoyé au mulâtre Geffrard commandant de la partie du Sud, mais ce mulâtre un peu plus humain que les autres refusa d'exécuter cet ordre, il engagea même une grande quantité de femmes et d'enfants à partir. Cela parvint à Dessalines qui manda Geffrard auprès de luy et ordonna au mulâtre Coco-Herne commandant en second le département d'égorger tous les blancs sans distinction. Ce mulâtre aussi féroce que son maître s'acquitta de cette mission avec toute la cruauté imaginable. Il fit violer les jeunes femmes, puis on leur coupait les seins et on les noyait. Les vieilles étaient mutilées et jetées à la mer, et les enfants subissaient le même sort.

Quant aux hommes on leur coupait les pieds et les mains, puis on liait les plaies avec des ficelles pour empêcher le sang de couler afin de prolonger leurs souffrances mais ce qui caractérise parfaitement la barbarie de ces cannibales, c'est le goût à boire le sang de leurs victimes et à manger leurs viscères. On les voyait courant les rues avec des guirlandes d'intestins dont ils s'entouraient le corps ! Les femmes portaient des drapeaux ensanglantés et chantaient des chansons analogues à ces horreurs !

Je ne dis rien des diatribes sans cesse rappelées contre la France et les Français. Il vous sera sans doute parvenu quelques des proclamations de Dessalines ; celle du 15 avril 1804 est surtout remarquable par ce paragraphe :



« Les Français qui se sont souillés de tant de crimes en Europe étaient venus ici pour achever leurs forfaits. Ils venaient pour détruire les enfans d'Haïti, mais un dieu protecteur [26] nous couvrit de son égide, nous leur avons fait mordre la poussière. Plut au ciel que Bonaparte et sa puissante armée put paraître sur nos bords, nous aurions la gloire d'être les vengeurs de l'Europe ! »

C'est ainsi que s'exprimait un nègre, naguère esclave et couvert de crimes. Mais que peuvent les insolences d'un tel être contre la première nation du monde et un héros couvert de gloire. De telles vociférations servent seulement à faire connaître l'esprit qui anime ce cannibale et la perfidie du cabinet de St James qui le fait agir.

[26-29. « Portrait de Dessalines » et post-scriptum]

Vincent COUSSEAU
Criham, Université de Limoges
vincent.cousseau@unilim.fr